



Centre

DE

GESTION

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA NIEVRE

# LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

VISIO CONFERENCES  
ANIMEES PAR LES SERVICES  
DU CENTRE DE GESTION  
JANVIER ET FEVRIER 2021

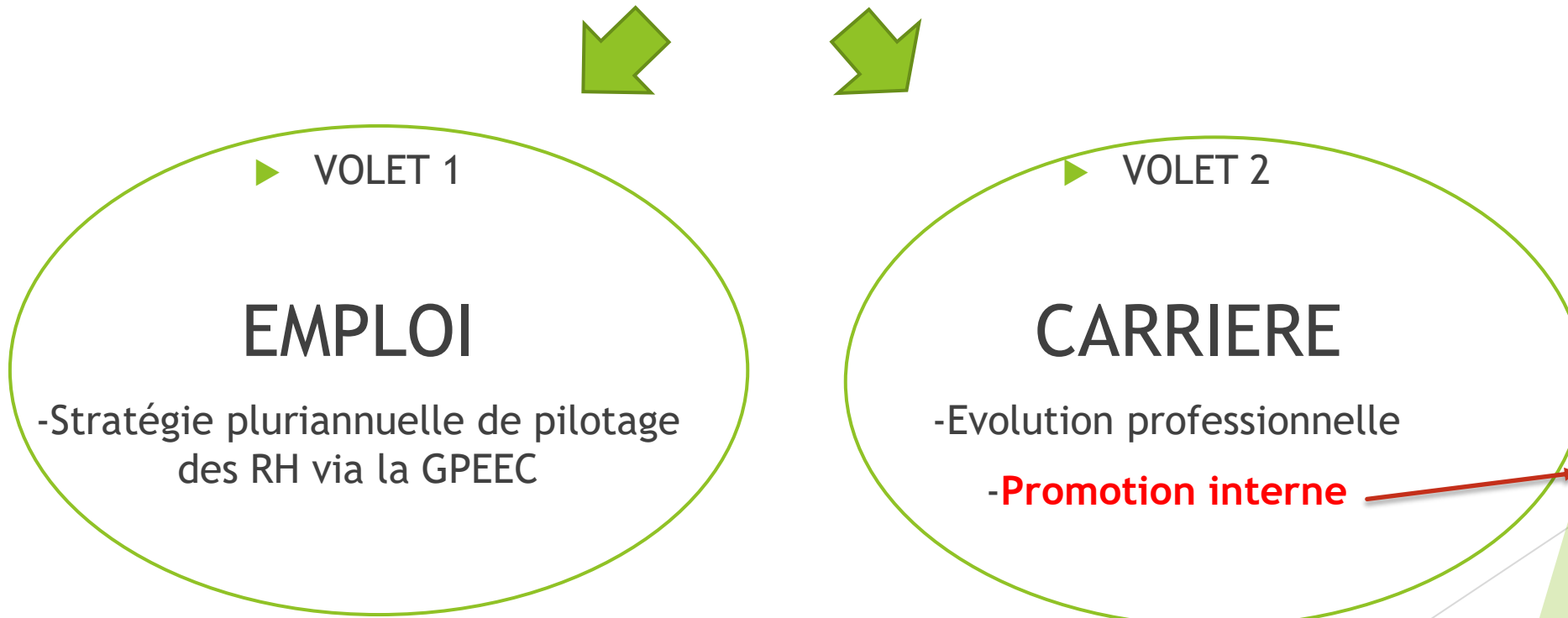
# DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION OBLIGATOIRES

- ▶ **Loi n°2019-828** du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique et notamment l'article 30
- ▶ **Décret n°2019-1265** du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

La Commission  
Administrative Paritaire  
n'examine plus depuis le  
01/01/2021 les avancements  
de grade et la promotion  
interne

**Attention** : pas d'avancement  
de grade possible tant que les  
Lignes Directrices de Gestion ne  
sont par arrêtées. Aucune  
rétroactivité ne sera possible.

# LES DEUX OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION: L'EMPLOI ET LA CARRIERE



Les LDG Promotion Interne relèvent de la compétence de la Présidente du Centre de Gestion. Seuls des critères de dépôts peuvent être définis par les collectivités et établissements.

# PROCEDURE D'ELABORATION

Il est proposé d'exploiter la trame transmise par le CDG



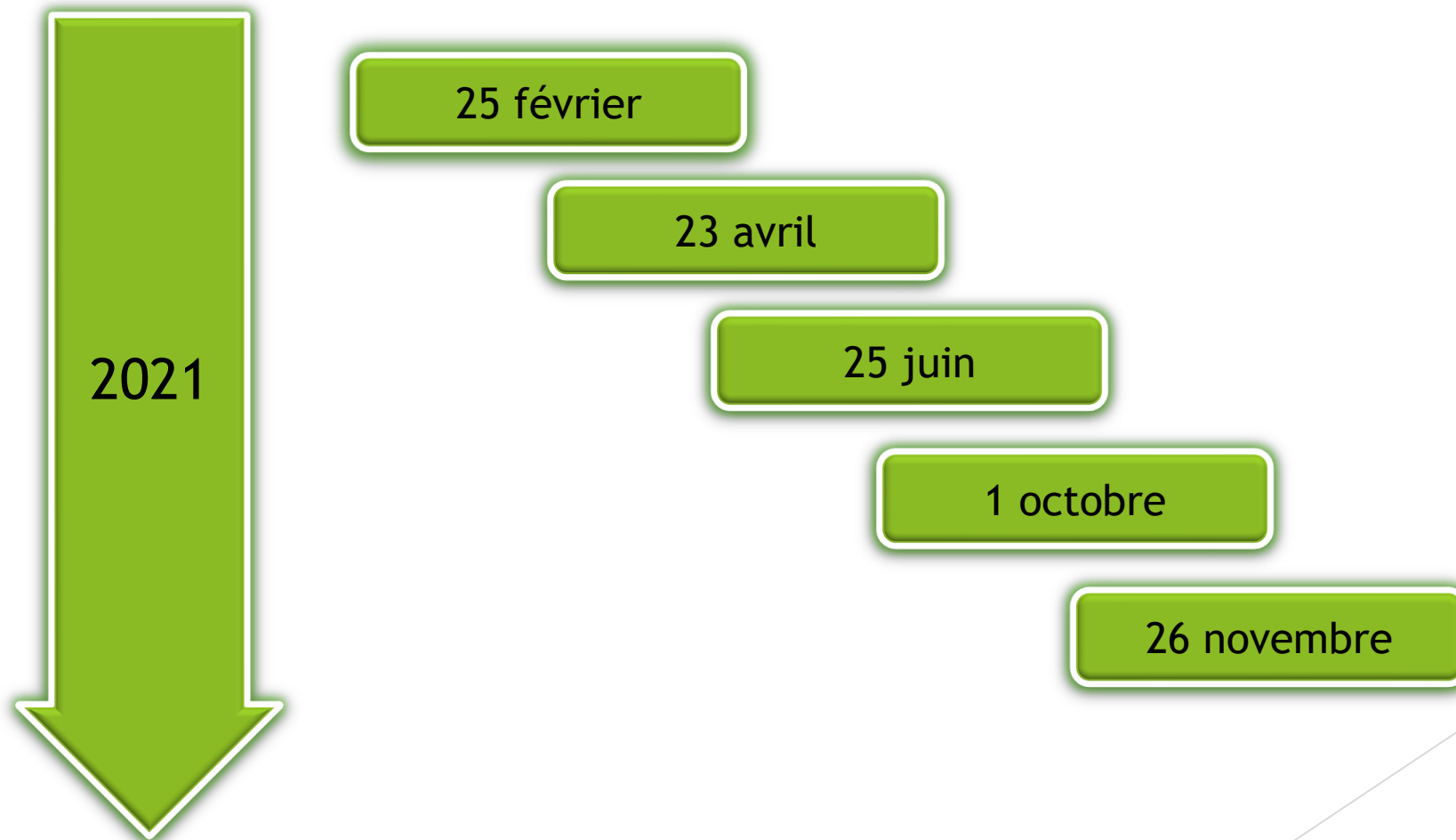
# LES POINTS A RETENIR AU MOMENT DE L'ELABORATION DES LDG

- Faire l'état des lieux de l'existant
- Définir des priorités réalistes et réalisables
- Fixer des orientations générales et des critères clairs : les LDG visent à proposer, recommander et orienter des comportements
- Définir des règles indicatives
- Ne pas définir de critères discriminatoires
- LDG arrêtées par l'autorité territoriale
- Saisine du Comité Technique
- Communication aux agents (notification)

L'autorité territoriale conserve son **pouvoir d'appréciation** sur les décisions individuelles à intervenir.

Cette appréciation peut se faire en fonction des **situations individuelles, des circonstances ou pour un motif d'intérêt général.**

# COMMUNICATION DES DATES DES PROCHAINES SEANCES DU COMITE TECHNIQUE DU CDG



# TEMPS D'ÉCHANGE: LES QUESTIONS - REponses



Nous vous invitons à reprendre la F.A.Q du CDG 58 qui a été complétée en fonction de vos questions.



Centre  
DE

GESTION

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA NIEVRE

LES SERVICES DU CDG VOUS REMERCIENT  
POUR VOTRE ATTENTION ET RESTENT A VOTRE  
DISPOSITION